

Fiche inscription
Concours de fromage de brebis
À Ascaïn le 17 juin 2018

- NOM / PRENOM:
- ADRESSE :
- MAIL : TELEPHONE:

Choix de votre catégorie

Fromage conventionnel:

AOP Ossau Iraty et fromage fermier non

Fromage BIO:

AOP Ossau Iraty et fromage fermier non AOP

Fromage d'estive 2017:

AOP Ossau Iraty et fromage fermier non AOP

Stand de vente (si oui cochez la case)

Branchement électrique OUI NON

Inscriptions à renvoyer à

Association Pastore Lore

34 Larre Ilhar Arteka—64310 Ascaïn

Mail: pastorelore@orange.fr

Téléphone: Jean Louis Laduche 06 15 44 22 39

La troisième édition du concours de fromage à Ascaïn se déroulera le 17 juin, au Pont Romain. Le concours est ouvert à tous les fromages fermiers fabriqués avec du lait de brebis de race locale (Manech tête rousse et tête noire, Basco-Béarnaise). *L'inscription au concours est gratuite.*

La dégustation aura lieu le dimanche matin (17 juin de 9h à 12 h). Le jury est composé pour moitié de consommateurs et pour l'autre moitié de fromagers/dégustateurs. L'annonce des résultats et la remise des prix aura lieu à l'issue de la dégustation.

Le concours est ouvert à 3 catégories de fromages :

1. Fromages conventionnels (AOP ou non AOP), fabriqués en février 2018.
2. Fromages BIO, fabriqués en février 2018 (fournir le certificat BIO).
3. Fromages d'estives : fabrication de 2017 (préciser le cayolar)

Nous vous demandons d'apporter un demi-fromage à la Ferme Heraso, quartier Mendixka à Ascaïn, **avant le 15 juin**. Nous prévoyons un ramassage pour les bergers qui sont déjà en estive ou qui ont vraiment un empêchement. Le préciser dans ce cas là. En effet nous souhaitons faire connaître un maximum de producteurs.

Merci de nous informer de votre participation au plus vite, par mail : pastorelore@orange.fr, jeanlouisladuche@orange.fr ou par téléphone 06 15 44 22 39 en précisant :

- Nom, prénom, adresse, téléphone et/ou mail.
- Catégorie dans laquelle vous présentez votre fromage
- Date de fabrication du fromage que vous présentez.

Tous les bergers peuvent tenir un stand de vente de fromage le dimanche 17 juin. L'emplacement est gratuit pour les participants au concours et de l'ordre de 5€ le mètre pour les non participants au concours.

S'ASSURER QUE TOUS LES FROMAGES PRESENTS AU CONCOURS SONT CONFORMES A LA REGLEMENTATION (être à jours de ses autocontrôles)

Dédommagement des fromages : il n'y aura pas de dédommagement, le producteur donne son demi-fromage. L'inscription au concours reste gratuite.

Nous vous espérons très nombreux, alors à très bientôt, bon concours et bonne vente !